



SAINTONGE

Décision n° 371/2020
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Messieurs ROUGER Loïc et MARCELLY Loïc, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/09/2020 au 31/12/2020,
- Monsieur CATHÉRINEAU Sébastien, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 06/09/2020 au 05/01/2021,
- Madame SCHNEIDER Aurore, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux pour une durée de 12 mois soit du 07/09/2020 au 06/09/2021,
- Madame YAAKOUBI Christelle, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux pour une durée de 12 mois soit du 08/09/2020 au 07/09/2021,
- Monsieur SEMUR Laurent, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des bassins aux Antilles pour une durée de 12 mois soit du 16/09/2020 au 15/09/2021,

Fait à Jonzac

Le 31 AOUT 2020

Le Président
Claude BÉLOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex